

APPEL A PROJET

COORDINATION DE BENEVOLES PROFESSIONNELS & PROMOTION DU DISPOSITIF IMPACT CANTAL

Opération éligible au Fonds Social Européen

I – OBJET DE LA CONSULTATION

1. 1. – Cadre général

Suite à de nombreuses années d'expériences dans la remobilisation des publics en difficulté sociale et professionnelle, l'AFAPCA a pu repérer des blocages, freins personnels récurrents auprès de ce public.

Les personnes suivies dans ce cadre de différentes actions, notamment certaines menées par le CIDFF ont pu grâce à des professionnels de soins naturels mobilisés, retrouver un mieux-être physique et psychique, devenir acteur et responsable de leur propre santé et reprendre confiance en soi et en la vie.

En 2017 une expérimentation d'un dispositif de remobilisation des publics en échec d'insertion sociale et professionnelle a été réalisée par le CIDFF15. Cette expérimentation nommée Dispens'air 15 a permis à 31 personnes du territoire de la CABA de bénéficier de prises en charges individuelles. Le bilan qualitatif de cette action a été très positif tant du point de vue du public que du point de vue des prescripteurs. Les professionnels mobilisés ont donné bénévolement de leur temps pour accompagner les personnes orientées sur le dispositif.

Depuis 2018, l'AFAPCA porte le dispositif IMPACT Cantal et souhaite pérenniser cette action, à savoir, permettre à des personnes qui n'en n'ont pas les moyens financiers et qui rencontrent des freins, des blocages personnels à la motivation, à l'insertion sociale et/ou professionnelle, d'avoir accès à des séances individuelles ou collectives, ponctuelles ou régulières, par des professionnels bénévoles spécialisés dans des pratiques alternatives et complémentaires.

1. 2. – Objet

Dans ce contexte, le but de l'AFAPCA est de privilégier une stratégie d'accompagnement de la personne qui repose sur l'identification et la levée des freins à l'insertion professionnelle et qui favorise le positivisme de sa vie par des pratiques alternatives et diverses et de l'investissement personnel.

II – SUPPORT DE LA PRESTATION

La prestation concerne les structures pouvant organiser l'accueil, le suivi et l'accompagnement, de nos bénévoles en vue de faciliter la coordination des professionnels intervenants sur le dispositif IMPACT 15.

Le dispositif IMPACT 15 doit permettre – par un accompagnement et une prise en charge adaptés des bénéficiaires de l'action – de susciter leur motivation, de lever leurs freins à l'insertion professionnelle et de provoquer des effets positifs.

III – PUBLIC CONCERNE

Les publics concernés sont les bénéficiaires de l'AFAPCA orientés par le service public de l'emploi: bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), éloignés de l'emploi, ayant un faible niveau de revenu et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

IV – OBJECTIFS, MODALITES.

4. 1. – Les objectifs

Objectif général:

- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus en difficulté
- Prendre en compte les freins périphériques directement liés à la personne
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
- Faire appel à des pratiques alternatives diverses
- Mettre en œuvre des ateliers de découvertes des pratiques alternatives diverses à destination des prescripteurs et/ou du public cible
- Essaimer le dispositif sur les 3 bassins de vie du département avec un focus sur les quartiers politique de la ville

Exemples de freins pouvant être travaillés :

Manque de confiance en soi, mauvaise image de soi, difficulté à se concentrer, troubles du sommeil, dépressions ponctuelles, difficulté à gérer des situations de stress, difficultés à communiquer oralement, à s'exprimer en public, troubles digestifs, douleurs récurrentes, légères addictions...

Afin de mettre en œuvre une réponse de qualité aux attentes des bénéficiaires dans le cadre de son parcours d'insertion, le prestataire doit coordonner les professionnels bénévoles du dispositif IMPACT 15 à savoir :

- Mobiliser et fédérer les bénévoles professionnels
- Coordonner les disponibilités des bénévoles professionnels
- Mise en œuvre des plannings des intervenants bénévoles.
- Réservation des plages horaires auprès des centres sociaux et des Espaces de vie sociaux du département
- Travailler en collaboration avec la personne ressource au sein de l'AFAPCA pour favoriser le meilleur parcours de prise en charge du bénéficiaire
- Fournir un bilan annuel concernant les interventions des bénévoles

De plus, le prestataire devra mettre en œuvre des actions de communication auprès des prescripteurs, du public éligible et des partenaires du dispositif pour favoriser son développement, sa pérennisation et son essaimage sur le département du Cantal.

- Mobiliser et fédérer les prescripteurs et les partenaires autour du dispositif IMPACT 15
- Développer les partenariats
- Sensibiliser les prescripteurs, les partenaires et le public éligible en mettant en œuvre des ateliers de découvertes des différentes techniques des professionnels...

Enfin, le prestataire devra prendre part à la vie du dispositif IMPACT 15 à savoir :

- Participer au comité de pilotage du dispositif IMPACT 15
- Mobiliser les bénévoles professionnels sur le comité de pilotage...

4. 2. – Les modalités

Le prestataire s'engage :

- à permettre aux bénéficiaires d'être mis en relation avec un des professionnels bénévoles
- à favoriser les rendez-vous au plus proche des lieux de vie des bénéficiaires
- à mobiliser les professionnels bénévoles sur les trois bassins de vie du département du Cantal
- à mettre en place un plan d'action de sensibilisation devant permettre l'information des prescripteurs, des partenaires et du public éligible

V – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra disposer d'une bonne connaissance de l'environnement socioprofessionnel local (bassin de vie et spécificités du territoire Cantalien), gage de capacité à rechercher les solutions les plus adaptées pour conduire la coordination des professionnels bénévoles et la sensibilisation des acteurs locaux.

5. 1. – Suivi administratif

- Fournir pour chaque bénévole professionnel, une copie du CV, des diplômes, de l'assurance responsabilité civile, de la charte signée, de la convention de bénévolat signée, du permis de conduire, de l'assurance voiture, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation concernant le nombre de points suffisant pour conduire

En l'absence de ces éléments, le professionnel bénévole ne pourra pas être défrayé.

- Fournir les bilans-évaluations des interventions annuelles pour chaque bénévole professionnel
- Fournir les fiches de prescription et les émargements concernant l'intervention des bénévoles pour chaque bénéficiaire

- Fournir un état de présence des personnes sensibilisées, émargement des participants par demi-journée de présence, (actions collectives) ainsi que le compte rendu des échanges (ordre du jour apparent)
- Fournir un état présence des entretiens individuels, émargé par les participants par demi-journée de présence; ainsi que le compte rendu des échanges (ordre du jour apparent)
- Fournir un CV, une lettre de mission, une fiche de poste de la personne en charge de cette mission;

5. 2. – Obligations du prestataire sur le contenu

Le prestataire devra :

- Désigner un coordonnateur référent en charge de cette mission;
- En cas d'arrêt prolongé ou de départ anticipé de l'accompagnateur, le prestataire s'engage à identifier rapidement un autre accompagnateur disposant de compétences équivalentes afin de ne pas créer de rupture dans la coordination
- Justifier d'une connaissance et d'une capacité d'accompagnement des professionnels bénévoles et des publics en difficultés
- Mettre en place des outils formalisés de diagnostic, de suivi et d'évaluation tels que, fiche de prescription avec émargements par séance, note de bilan et de préconisation,
- Mettre en œuvre des temps de coordination technique;
- Activer un réseau de partenariat (service public de l'emploi, référent RSA, référent social, autres structures d'insertion, organismes de formation)

5. 3. Obligations du prestataire liées à la participation du FSE

5.3.1 En matière de publicité

Conformément aux dispositions du règlement, le titulaire a l'obligation de faire état de la participation du FSE, auprès des participants à la prestation ainsi que de tout organisme associé à leur mise en œuvre, et dans le cadre de toutes publications ou communications externes ou internes.

Les logos utilisés devront correspondre à l'identité graphique commune du Programme opérationnel FSE et à l'identité graphique communautaire.

Les identités graphiques précitées doivent être affichées dans les locaux du titulaire, ainsi que sur tous documents d'information, de communication et sur tous les documents nécessaires à la réalisation ou la formalisation du suivi de la réalisation de l'opération.

Les obligations du prestataire portent sur l'information des participants et des partenaires à la prestation.

5.3.2 En matière de renseignement des indicateurs et de contribution aux travaux d'évaluation

Le titulaire est tenu de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat et participe, en tant que de besoin, à l'ensemble des travaux d'évaluation du programme opérationnel.

5.3.3 En matière de suivi au cours de l'exécution des prestations

Le titulaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et/ou sur place y compris concernant sa comptabilité, effectué par les représentants du pouvoir adjudicateur, par l'Autorité de gestion déléguée du Programme opérationnel FSE ou par tous agents habilités.

A cette occasion, il communique toutes informations relatives aux conditions du déroulement de la prestation.

Il s'engage à présenter aux agents chargés du contrôle tous les documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des actions mises en œuvre au titre de ce marché.

5.3.4 En matière de conservation et présentation des pièces

Le titulaire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme opérationnel national, soit à titre indicatif le 31 décembre 2021.

VI. OBJECTIFS PREVISIONNELS

- Coordination des professionnels bénévoles et promotion du dispositif IMPACT 15 permettant l'accompagnement de 50 bénéficiaires (sans seuil plancher ni seuil plafond)
- Calendrier: la prestation démarrera le 1^{er} janvier 2019, et devra être terminée au plus tard le 31 décembre 2019.

VII FINANCEMENT

Le financement de cette opération fera l'objet du soutien financier du Fonds Social Européen. Il ne pourra donc être retenu que les frais directement rattachés à l'action: personnel dédiés et frais directement imputables: transport - achat de matériel. Desquels seront soustraites toutes ressources obtenues par ailleurs.

Après réception d'un bilan d'exécution et d'un contrôle de service fait, les sommes dues seront payées par chèque.

A la signature de la convention de partenariat, l'AFAPCA versera l'équivalent de 30 % de la convention financière après fourniture de l'attestation de démarrage.

Le solde sera versé à réception de la facture finale, du bilan financier et de l'ensemble des justificatifs demandés.

Les bilans financiers comprendront :

- un état certifié exact des dépenses réalisées et acquittées par poste de dépenses,
- la liste des dépenses réalisées et acquittées avec les références des pièces justificatives et de leur acquittement,

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT DANS L'ENVELOPPE CONTENANT L'OFFRE

- l'offre de prestation
- un dossier « Indicateurs et devis »,
- des annexes regroupant les outils opérationnels qui seront utilisés (descriptif du contenu, fiches d'orientation, fiches de suivi, tableaux de bord...), ainsi que tous documents complémentaires susceptibles d'affiner le niveau de compréhension de l'offre proposée.

CONDITION DE REMISE DE L'OFFRE

Transmission sous support papier

L'offre doit parvenir impérativement avant le **21 décembre 2018**, délai de rigueur, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et garantissant la confidentialité, à l'adresse postale ci-dessous :

AFAPCA
10 place du champ de foire
15000 AURILLAC

Elles pourront aussi être remises contre récépissé à :

AFAPCA
10 place du champ de foire
15000 AURILLAC

Avec la mention : " COORDINATION DE BENEVOLES PROFESSIONNELS & PROMOTION DU DISPOSITIF IMPACT 15

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS"